



à

Monsieur le Directeur Académique  
des Services de l'Éducation Nationale  
du département du Bas-Rhin

65, avenue de la Forêt Noire  
67083 STRASBOURG CEDEX

LETTRE RECOMMANDEE

Strasbourg, le 3 juin 2013

Objet :

Dépôt d'une alerte sociale

Monsieur le Directeur Académique,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous informer que le SE-Unsa du Bas-Rhin dépose pour les personnels du premier degré une alerte sociale pour la période du 17 juin au 31 décembre 2013, qui portera sur les sujets suivants :

Aide administrative et conditions de travail des directeurs d'école.

Je vous remercie par avance de m'informer de la date à laquelle vous recevrez la délégation du SE-Unsa pour établir le calendrier de négociation préalable prévu par la réglementation.

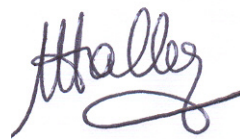
De même, conformément à l'article 3- II -« 4° »de la loi précitée, l'article 3- III du Décret n° 2008-1246 du 1er décembre 2008, nous souhaitons connaître le délai dans lequel vous mettrez à notre disposition les documents destinés à favoriser la réussite du processus de négociation, à savoir :

- Bilan détaillé chiffré de la situation des EVS aide administrative dans les écoles : évolution sur les trois dernières années. Combien reste-t-il de contrats en cours ? Combien prendront fin d'ici la fin de l'année ? A quelles dates ? Va-t-il y avoir de nouveaux recrutements ?

./...

- Bilan sur les décharges de direction :  
Les deux jours de décharge dans les 15 jours après la rentrée sont-ils octroyés pour toutes les écoles de moins de 4 classes ? Sinon, combien n'en ont pas bénéficié ?  
Pour quelle(s) raison(s) ?  
Bilan d'éventuels jours supplémentaires de décharge accordés au cours de l'année :  
nombre de demandes satisfaites/insatisfaites et périodes des demandes.
- Bilan chiffré des « invitations » à réunion pour les directeurs de la part des circonscriptions et/ou de la direction académique sur l'année scolaire.
- Nombre de postes de direction vacants à l'issue du 1<sup>er</sup> temps du mouvement ces trois dernières années.
- Nombre de semaines de formation continue proposées aux directeurs en poste et nombre de places.
- Nombre d'enquêtes demandées aux directeurs par l'Administration chaque année sur les trois dernières années.
- Nombre de directeurs quittant un poste de direction pour un poste d'adjoint, sur les 3 dernières années.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de ma considération la plus respectueuse.



Anne-Marie HALLER  
Secrétaire départementale